



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

12/03/2025

Date d'affichage

12/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LECLERCQ Karine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LARCHER Mireille, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2025-023 : DEMANDE D'AIDE REGION GRAND EST AU TITRE DU SOUTIEN A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET DES SERVICES A LA POPULATION – AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES.

Monsieur le Maire expose que le projet d'Aménagement de la Route Départementale 46 est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population – Aménagement durable des territoires.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DETR dans le cadre "Travaux de voirie communale, d'assainissement pluvial et de la requalification des espaces publics " : 80 000,00 € HT
- AMENDE DE POLICE : 20 000,00 € HT
- Subvention de la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population – Aménagement durable des territoires aussi élevée que possible.

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

- Autofinancement communal, la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le projet d'Aménagement de la Route Départementale 46.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention de la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population – Aménagement durable des territoires.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération d'Aménagement de la Route Départementale 46.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

